



LA PRESSE

IMPRIMERIE DE LA PRESSE PAR T. BERTHAUME, Editeur. No 71 et 73, RUE SAINT-JACQUES.

LA PRESSE

Abonnement: 12.00 par an. Edition quotidienne: 12.00 par mois.

CIRCULATION

Pour la semaine finissant le 15 Janvier 1892: LUNDI: 21,245 MARDI: 21,263 MERCREDI: 21,282

MONTRÉAL, 20 JANVIER 1892

LES ÉCOLES DU SOIR ET LE GOUVERNEMENT

Les professeurs des écoles du soir n'ont pas été payés. Les amis de M. Mercier en ont été dans la joie et sont partis en guerre contre les membres du gouvernement.

L'occasion était belle et ils ne l'ont pas manquée, allant jusqu'à dire que le ministère était décidé à supprimer les écoles.

Ces messieurs seraient mieux fait de garder leurs foudres au magasin des accessoires et de les conserver précieusement pour une meilleure occasion; elles sont tombées non sur les ministres, mais sur les administrateurs que nous a légués M. Mercier.

Le gouvernement de Boucherville, d'après nos renseignements, songe si peu à supprimer les écoles du soir qu'il s'occupe au contraire de les installer sur des bases solides.

Dans ce but il veut mettre fin à ce gaspillage honteux qui a été fait des deniers publics par l'administration des écoles du soir, afin que le peuple et ceux qui se sacrifient pour l'instruire reçoivent tous les bénéfices des sommes que la Province consacre à ces institutions éminemment utiles.

M. Mercier n'a vu dans les écoles du soir qu'une mesure politique, un élément de popularité et elles n'ont jamais fait partie de son programme, il a même refusé d'en inscrire le principe dans son manifeste de 1886, et ne s'est décidé qu'à contre-cœur à les créer en 1889.

Les professeurs des écoles du soir, dont les journaux libéraux plaignent le sort aujourd'hui, ont été indignement traités par le gouvernement Mercier.

Leur traitement a été diminué de \$2. à \$1.50 par semaine, et lorsqu'ils se sont respectueusement plaints, M. le comte de Tonnancour leur a parlé comme Sa Majesté Louis XIV n'aurait pas voulu parler à des valets de chiens.

Et pendant que sous prétexte de faire des économies on réduisait de moitié le salaire des professeurs, on maintenait celui de Monsieur frère, à \$100 par mois pour une journée de travail, au plus. Il fallait que la famille vive et que tous ses membres fussent mis à même de porter du seil.

Maintien intégral des sinécures à gros salaires et diminution des maigres émoluments accordés aux professeurs, telle a été la politique de M. Mercier vis à vis les écoles du soir.

Quant au retard regrettable apporté dans le paiement des professeurs, il est, paraît-il, dû non au gouvernement, mais aux administrateurs des écoles dont la nomination appartient à M. Mercier.

Le gouvernement avait demandé de listes de paie pour pouvoir émettre ses chèques; ces listes ont été faites avec la négligence et l'insouciance qu'on apportait à leur confection sous le régime Mercier. Elles ont été retournées avec ordre de les faire complètes et régulières. Voilà la cause du retard et les libéraux ont frappé sur leurs amis en dénonçant comme ils l'ont fait ce retard.

Les professeurs des écoles du soir ont été encore une fois victimes de l'administration sous le joug de laquelle le régime Mercier les avait placés. Mais ils n'en ont pas été, malheureusement, les seules victimes.

Les écoles du soir, tant à Montréal qu'en campagne, ont périé, n'ont donné que de maigres résultats quand elles en ont donnés.

Dans tout le district de Montréal le nombre des élèves a diminué, au point que des classes ont été supprimées par les professeurs que d'élèves. Cette diminution est due à l'incapacité d'une partie des professeurs dont le dévouement politique remplace toute science pédagogique et qui souvent en savent moins que leurs élèves.

Il faut espérer qu'après avoir réformé l'administration des écoles du soir, le gouvernement reformera une partie de son personnel enseignant et qu'il ne confiera cette tâche ingrate et ardue de l'enseignement du soir qu'à des hommes capables et dévoués.

Une nouvelle section de dix milles sur le chemin de fer de la Gatineau vient d'être complétée.

Une dédicace de Rome annonce la mort du Rév. Père Anderley, général de la Société de Jésus.

L'honorable M. Blake, qui avait été pris d'une extinction de voix, soudain, en plaidant devant la Cour Suprême, lundi, sera en état de se faire entendre devant ce tribunal demain.

COMMISSION ROYALE

Le scandale des \$50,000

Chemin de comté de Drummond

QUÉBEC, 19 — Les Commissaires Royaux ont ouvert la troisième séance de la Commission Royale à 10 h. 15, hier matin, dans la salle de la Cour Criminelle.

Aucun avocat ne représentait M. Mercier ou ses amis. Le premier témoin interrogé a été M. Naroux, secrétaire de la Caisse d'Économie.

Le deuxième témoin a été M. Machin, assistant-trésorier, en la possession d'un dossier relatif au paiement d'un subside au chemin de fer du comté de Drummond.

Le premier document contenu dans ce dossier est une lettre de M. Lafrance, caissier de la Banque Nationale à l'honorable Jos. Sheehy.

Annexé à cette lettre s'en trouve une autre de M. Sheehy à M. Mercier, demandant à ce dernier quelle réponse il y avait à faire.

Le 5 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

L'ordre de paiement fut émis le 3 février 1891. Le montant fut payé par les produits d'un emprunt effectué par la Caisse d'Économie.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

Le 8 novembre 1890, M. Machin répondit à M. Lafrance que l'item serait placé dans les estimés tel que promis. Les lettres de crédit ont alors été remises à la banque.

dit le témoin, toutes les lettres que nous avons à la banque.

Cependant la banque en détiend une ou deux autres livrées par le trésor, qui a mis en gage les dépôts faits à la banque jusqu'au paiement de certains salaires non encore gagnés ou non encore payables.

M. P. D. Dumoulin, gérant de la Banque du peuple, accusa de Québec, fut alors interrogé.

La banque qu'il représente possède certaines réclamations contre le gouvernement, entre autres une lettre de crédit à M. Louis Fréchet, de \$1,500, pour les "Familles Volantes"; une autre à M. Demers, de l'Événement, pour trois mille piastres, signée par M. Charles Langelier, en date du 13 novembre 1890.

Cette lettre n'a pas été payée mais a été renouvelée par M. Demers, par l'entremise de M. PACAUD, comme il l'appert par l'endossement.

Le traité sur cette lettre a été protesté pour non-paiement et accepté par M. Charles Langelier comme secrétaire provincial.

Le témoin énuméra alors les différentes lettres qu'il détiend et qui ont déjà été publiées, savoir: Lettre de \$9,000 à M. P. E. Vincent; lettre de \$500 à M. U. Barthe, de l'Électeur. Cette dernière lettre est encore due; lettre de \$500 à Beljeau et Cie; lettre de \$500 à M. Buies; en tout \$11,125.

M. Stuar, avocat: Voulez-vous regarder les comptes de M. Pacaud, les comptes des ministres, pour constater si aucun de ces montants a été placé au crédit de quelqu'une des personnes que vous venez de mentionner?

M. Dumoulin — Je ne puis pas répondre à cette question avant d'avoir consulté un avocat.

On demanda de plus à M. Dumoulin en faveur de qui le dépôt de \$11,125 fait par la banque à sa succursale de St-Roch, en février 1891 avait été crédité. Cette question est la même que celle qui a été faite au témoin, hier, M. Laviolette n'a pas voulu répondre, hier, sans consulter son avocat.

Après délibération des commissaires, ordre a été donné à M. Dumoulin de remettre les comptes et documents de M. Pacaud et de M. Charles Langelier ainsi que des autres ministres, savoir, les documents qui peuvent se trouver en la possession de la banque et d'en faire rapport à la commission.

M. Lafrance, caissier de la banque nationale, est alors rappelé et interrogé de nouveau. Il déclare: La lettre de crédit de \$50,000 du chemin de fer du comté de Drummond, a été acceptée de M. Vallière, en paiement d'un billet signé par Pacaud et endossé par Vallière ou vice-versa. Les lettres a été payée, M. Garneau a aussi donné une lettre de crédit de \$3,000 à la Société Anonyme Internationale de Belgique pour le pont de la Chaudière, et une autre de \$2,851.25 à J. B. Provost, pour livres.

M. Lafrance énuméra les autres lettres de crédit passées à la Banque du Peuple; montant total, \$36,221.20.

Durant les deux séances de la commission, avant-midi et après-midi, rien de plus important n'a été prouvé et la commission s'est adjournée.

Il a été établi toutefois par le témoignage de M. Ernest Gagnon que M. Deschênes a obtenu un contrat de 40,000 pieds de bois qu'il n'a jamais exécuté, et sur lequel il a reçu un acompte de \$300.

La rumeur circule généralement, ici, que la Commission Royale va se rendre demain à Montréal pour continuer l'enquête dans cette ville.

— Le Reliance Rosbud est le meilleur ultra du chic pour le fumeur. 64-3

Nous avons encore en magasin un assortiment considérable de fourrures. France et Ste-Marie, 1499 rue Ste-Catherine. 61-6

Une fabrique modèle Un des meilleurs établissements de teinturerie est maintenant situé au coin des rues Shaw et Logan. Ceci est le résultat de 20 années de travail fatiguant mais rémunérateur de la part de M. J. L. Jensen, le propriétaire populaire des Royal Dye Works situés précédemment sur la rue Craig. Il vient, comme on le voit, d'ériger encore son entreprise. Le nouvel établissement est bien aéré, bien éclairé et à toutes les qualités nécessaires à un établissement sanitaire; la fabrique est amplement pourvue de machines utiles et constitue un véritable modèle en son genre. M. Jensen a de plus ouvert une succursale, pour la commodité de ses pratiques de la partie Est, au No. 1072 rue Ste-Catherine, près de la rue St-Denis. Son nouveau bureau central est situé à la porte suivante de son ancien établissement, No. 710 rue Craig. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

Dir. des chemins de fer. Le témoin produisit alors une lettre de M. Lafrance, caissier de la Banque Nationale, adressée au Trésorier, l'informant que la lettre de crédit de M. Mercier en faveur de la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour \$50,000 avait été escomptée par la banque.

Dans cette lettre M. Lafrance disait qu'il espérait qu'un item serait mis au budget pour ce montant. Alors vint la lettre de M. Garneau à M. Mercier et finalement la lettre de M. Desmarais demandant que le chèque pour le montant déjà mentionné fut fait payable à l'ordre de M. William Mitchell, gérant du chemin de fer, et que ce chèque lui fut envoyé à lui-même pour le remettre à qui de droit. A cette dernière demande M. Mercier répondit que le montant du subside avait déjà été transféré à la banque par Mitchell. Après cela, une résolution fut adoptée par la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, qui transférait les \$50,000 à Philippe Vallière, de Québec.

M. Webb, caissier de la banque Union fut alors rappelé et produisit diverses lettres de crédit remises à cette banque. L'une est de \$2,000 en faveur de J. B. Charleau pour payer les salaires des gardes-forestiers, une autre en faveur de J. J. Rouillard, inspecteur général des mines, au montant de \$150, dépenses de voyage, une autre en faveur de Charles Burroughs au montant de \$200 pour traduction, une autre en faveur de Henry O'Sullivan, au montant de \$185; puis une autre en faveur de A. E. Gignac, au montant de \$450 et enfin une à J. E. A. Gignac, \$500.

Le témoin continue alors à énumérer la longue liste des lettres de crédit que l'on connaît. Cesont là,

Payez toutes redevances municipales et scolaires avant le 15 Janvier 1892, afin d'assurer votre droit de vote aux prochaines élections municipales, conformément à l'article 50, section 3, des clauses générales des corporations de ville.

JULES BEAUCHAMP, Secrétaire-Trésorier.

A LA VILLE DE MONTRÉAL

Grande Vente Annuelle

\$100,000

MARCHANDISES

Sacrifiées à Moitié Prix

Ettoffes à Robes, Soieries, Ettoffes à Manteaux, Tweeds, Toiles, Cotons, Flanelles, Indiennes, Sous-Vêtements, Rubans, Chapeaux, Mouchoirs, Broderies, Dentelles, Couvertures de laine, Confortables, Edredons, Tapis, Rideaux, Costumes pour petites filles et petits garçons.

Un lot considérable de Manteaux vendus à des prix tout à fait extraordinaires et inconnus sur le marché.

Fourrures, Casques, Boas, Collets, réduits de 50 pour cent.

Vaisselle, Verreries, Lampes, Quincaillerie, Ustensiles de cuisine, vendus avec escompte de 20 pour cent.

Chaussures, 10 p.c. Escompte, Mercerie, 10 p.c. Escompte.

DÉPARTEMENT DES MODES

30 POUR CENT D'ESCOMPTE

Pas de vieux stock. Toutes ces marchandises sont de notre dernière importation d'automne et n'ont pas été défrâchées par un long séjour dans les rayons.

Département de la Couturière

Notre atelier est organisé de façon à suffire à toutes les demandes et à livrer des robes et toilettes depuis \$2.00 pour la façon.

Confection de Robes depuis \$2.00

Venez de Préférence le Matin pour Eviter l'encombrement.

GRANDE ATTRACTION

La Loterie de la Cie Générale des Bazars

Pour chaque achat, même de un centin, nous livrons un billet de loterie permettant ainsi à tous les acheteurs de gagner des lots de \$15 à \$20.

La Loterie sera tirée le 1er Février

L'exposition des Lots se fera la semaine prochaine dans nos vitrines.

Cie Générale des Bazars

COIN DES RUES

St Laurent, Ste Catherine et St-Charles-Borromée

COLONIAL HOUSE

Carré Philippe, -- Montréal

Grande Vente

BON MARCHÉ

Quelques Escomptes Spéciaux avec 5 pour cent extra pour argent comptant

DEPARTEMENT DE TAPIS

Tapis carrés Wilton confectionnés, 25 pour cent. Tapis carrés Bruxelles confectionnés, 20 pour cent.

Tapis carrés Bruxelles confectionnés, 20 pour cent. Nattes et paillassons de Smyrne, 20 pour cent.

Paillassons en laine d'agneau et nattes, 20 pour cent. Paillassons Axminster, 25 pour cent.

Lignes spéciales de couvertures blanches, 20 pour cent. Lignes spéciales de couvertures de couleur, 25 pour cent.

Lignes spéciales en toiles, 25 pour cent. Lignes spéciales en toiles à chemises, 20 pour cent.

Lignes spéciales en flanelles pour chemises et pour peignoirs, 20 pour cent.

DEPARTEMENT de MANTEAUX

Robes en tweed et en drap pour dames, 50 pour cent. Longs manteaux noirs pour dames, 50 pour cent.

Gilets jersey noirs et de couleur pour filles, 35 pour cent. Gilets jersey noirs et de couleur pour dames, 35 pour cent.

Ullsters noirs et de couleur pour filles, 35 pour cent. Manteaux noirs et de couleur pour enfants, 35 pour cent.

Gilets en peluche pour dames, 35 pour cent. Gilets en peluche de dames, \$23.00 et \$33.00, moins 35 pour cent. Nous avons encore un bel assortiment de ces marchandises.

Gilets Reeser pour enfants, 50 pour cent. Cette ligne de marchandises est très convenable pour le printemps de bonne heure.

Peignoirs de couleur pour dames, 25 pour cent. Robes pour 5/6 clock tea, 25 pour cent.

Gilets de toilette pour dames, 25 pour cent. Jupes tricotées pour dames, 25 pour cent.

Jupes en flanelle pour dames, 20 pour cent. Jupes en satin noir pour dames, 35 pour cent.

Châles en cachemire, 50 pour cent. Châles en crêpe Canton, 35 pour cent.

2 lignes spéciales d'imperméables anglais pour dames, 50 pour cent. Aussi une bonne valeur extra de Crêvettes imperméables pour dames, drap, gris et noir, \$7.50, moins 50 pour cent.

ARTICLES POUR ENFANTS

Robes en coton pour enfants de 4 à \$1.50. Caleçons en coton pour enfants de 2 à \$1.00.

Jupes en coton pour enfants de 6 à \$1.25. Tailleurs en coton pour dames de 2 à \$1.20.

Robes en coton pour filles de 6 à \$1.25. Chemises en pour filles de 3 à \$1.25.

Bas et caleçons pour filles de 2 à \$1.00. Jupes blanches pour filles de 6 à \$1.00.

Chemises d'enfants, à partir de 20c. Robes d'enfants, à partir de 50c.

Robes en soie pour enfants, à partir de \$5. Jupes blanches pour enfants, à partir de 30c.

Robes blanches pour enfants, à partir de \$1. Manteaux en cachemire pour enfants, à partir de \$2.50.

Manteaux en soie pour enfants, à partir de \$2.

Moins 5 pour cent extra pour argent comptant

Tout le stock est offert à des escomptes libéraux pendant ce mois seulement, 5 pour cent extra pour argent comptant.

ASSORTIMENT COMPLET DE

Gants, Rubans et Dentelle, Indiennes, Mousseline, Crêtonnes, Passementerie et Garnitures.

Ettoffes à Robes, Cotons, Toiles, Flanelles, Châles et Manteaux, Fourrures, Modes, Soies, Marchandises de dent, Tweeds, etc.

Tapis, Linoléums, Ustensiles de cuisine, Argenterie, Bonneterie, Ouvrage de fantaisie.

Livres, Papeterie, Gravures, Meubles, Chaussures, Chapeaux, Vêtements confectionnés, Marchandises de fantaisie, Jouets, Articles pour hommes, Porcelaine, Verrerie, Lampes, Horloges, Rideaux, Bouteilles, etc.

N.B.—Les commandes par la malle sont promptement et soigneusement exécutées.

HENRY MORGAN & CIE

Colonial House, Montréal

ATTRACTION SANS PRECEDENT

Plus de 2 Millions distribués

LOTTERIE

LOTTERIE de l'ÉTAT de la LOUISIANE

Comprenant par la législature pour des fins d'éducation et de charité, et reconnue dans la constitution de la Louisiane, en 1878, par une loi spéciale.

Certifié comme suit: "Nous certifions que les présentes pour nos statistiques les arrangements pour tous les tirages de la Loterie de l'Etat de la Louisiane ont été effectués conformément aux lois en vigueur, et que les tirages ont été effectués de manière à assurer la pureté et l'équité de nos opérations."

Grand Tirage Mensuel

PRIX CAPITAL: \$300,000

LISTE DES PRIX: 1 PRIX DE \$20,000, soit \$20,000. 2 PRIX DE \$10,000, soit \$10,000.

3 PRIX DE \$5,000, soit \$15,000. 4 PRIX DE \$2,500, soit \$10,000. 5 PRIX DE \$1,000, soit \$5,000.

100 PRIX DE \$500, soit \$50,000. 200 PRIX DE \$250, soit \$50,000. 300 PRIX DE \$150, soit \$45,000.

100 PRIX DE \$100, soit \$10,000. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit \$1,000. 300 PRIX DE \$2,50, soit \$750.

100 PRIX DE \$1, soit \$100. 200 PRIX DE \$50, soit \$10,000. 300 PRIX DE \$25, soit \$7,500.

100 PRIX DE \$10, soit \$1,000. 200 PRIX DE \$5, soit

DEUXIEME EDITION

Léon XIII vient d'être pris d'une attaque de grippe. Son état, toutefois, n'est pas encore de nature à inspirer des appréhensions.

Les amis de l'honorable M. Chapleau apprendront avec peine que son indisposition s'est aggravée.

Dans une lettre adressée au Mail, de Toronto, l'honorable M. Chapleau ne catégoriquement avoir inspiré ou encouragé de quelque façon que ce soit, l'enquête faite dans le département des travaux publics à Ottawa, l'an passé.

Les chambres françaises ont été hier le théâtre d'un incident rien moins que parlementaire.

La population de Terre-Neuve

Une dépêche de Saint-Jean de Terre-Neuve annonce qu'on vient de terminer le recensement officiel. Il résulte que la population de Terre-Neuve et du Labrador n'est que de 292,000 habitants, ce qui ne donne qu'une augmentation de 4,100 habitants depuis le dernier recensement qui a eu lieu il y a sept ans.

Statistiques anglaises

Le rendement des impôts perçus au profit de l'Etat, pour les neuf mois de l'exercice 1891-92, finissant le 31 décembre, a été de 65,781,921 livres, en augmentation de 641,785 sur 1890-91.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

Le nombre des faillites a été de 5,200, en augmentation de 79 sur 1890.

COLONNE CARSLLEY

Vente à Bon Marché

MANTEAUX

Manteaux Doubles en Fourrure

Sous-Vêtements en Coton

SET COMPLET

Sous-Vêtements en Coton

TOILE DE BEBE

ETOFFES & ROBES

ETOFFES & ROBES NOIRES

Sous-vêtements en laine

Couvertures de Meubles

ARTICLES POUR HOMMES

FERMES DEMANDÉES

ILLE DE MONTREAL

J. GRADOCK SIMPSON & CIE

181 RUE ST-JACQUES

MONTREAL

L. LECLAIR

MONTREAL

S. CARSLLEY

RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

HENRY BIRKS & CIE

Services à Thé en Argent solide.

235 ET 237 RUE ST-JACQUES

GEO. D. ROSS & CIE

Fil Supérieur de Clapperton

MONTREAL BREWING CO.

OU AVEZ-VOUS VU CECI AUPARAVANT?

Cherchez cette empreinte sur la neige

THE INGRES-COUTELLIER

1892

Articles pour hommes

ORIZA-POWDER

Fleur de Riz

PARFUMERIE ORIZA

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

ORIZA-POWDER

PARFUMERIE ORIZA

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

ORIZA-POWDER

PARFUMERIE ORIZA

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

ORIZA-POWDER

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

CAPITAL 1,000,000

LA KEY INDEMNITY CO

GIE DE RAFFINERIE DE SUCRE

SUCRES

SIROPS

Redpath

25 rue Belmont

BOIS BLANC ET EN BOIS FRANO

R. G. GAUCHER

BOIS FRANCO ET MOU

A. HURTEAU & FRERE

BOIS de SCIAGE

BOIS FRANCO ET MOU

LA LOUER

A LOUER

LA SANTE

LA SANTE

LA SANTE

LA SANTE

LA SANTE

LA SANTE

LA SANTE

Deux Hotels

Par THOS. J. POTTER

DANIEL McCLANAGHAN

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AVIS de FAILLITE

OCTAVE RENAUD

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

AVIS de FAILLITE

EXTRA AVIS AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reques jusqu'à 6 heures p.m. le vendredi.

Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

Température Probabilités pour les prochaines 24 heures TORONTO, 20, 11 hrs. a.m. - Vents modérés temp.beau; haute température ce soir et demain.

BULLETIN POLITIQUE -L'hon. M. Flynn a décidé de se présenter comme candidat dans les comtés de Gaspé et Matane.

Grande assemblée conservatrice à Marville, demain, le 21 courant, à 1 heure p.m.

Les honorables MM. Tallon, Beaubien, Nantel, M. Bergeron et plusieurs autres orateurs distingués adresseront la parole.

C'est la première assemblée contradictoire de la présente campagne. Les ministres provinciaux et leurs amis y adresseront la parole et les journaux libéraux annoncent que M. Mercier, M. Tarte et M. Desmarais seront les orateurs libéraux du jour.

Le départ aura lieu à 8.30 heures a.m. de la gare Bonaventure. Les prix de passage pour l'occasion sont diminués de moitié.

Une grande assemblée a été tenue, hier, à Berthier. Les délégués venus de toutes les paroisses du comté de ce nom, réunis dans le but de choisir le candidat conservateur au siège provincial, ont unanimement désigné M. Victor Allard, jeune avocat de grand talent qui n'a perdu une première élection que par quelques votes.

Le candidat a prononcé un discours très habile et très énergique, qui a achevé de lui gagner la sympathie générale.

L'honorable M. Nantel a fait un long exposé de la situation et, après quelques autres chaleureuses harangues, tous sont repartis avec la certitude de la victoire. A Berthier comme ailleurs, c'est dans l'air.

-Dans une lettre adressée à la Patrie d'hier soir, M. L. H. Fréchette se défend de toute participation aux boodlages de Québec. L'idée lui en est peut-être venue du titre si éminemment suggestif de "Porcage vendu" par lui au gouvernement Mercier, "Feuilles Volantes".

En tout cas, le public, appréciateur du grand talent et de la bonne réputation de notre poète lauréat, lui saura gré d'avoir ainsi séparé sa cause de celle des Pacaud, des Vallières et tutti quanti.

Club Conservateur Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y a eu pas d'assemblée ce soir au club conservateur. L'assemblée est remise à la semaine prochaine.

On est sa fille? Un nommé John Duffy, d'Ottawa, est arrivé ici à la recherche de sa fille, âgée de 17 ans, qui est partie de chez elle avant-hier, après avoir eu une querelle avec sa mère. Le père a donné la description de son enfant à la police.

Accident Une femme du nom de Price s'est fait prendre une main dans un moulin à café au "Hope Coffee House," hier après-midi. On a dû l'écarter à l'hôpital Notre-Dame où deux de ses doigts ont été amputés.

ELECTIONS MUNICIPALES

La mairie contestée Six échelons élus par acclamation La mise en nomination des candidats pour la mairie et l'échevinat à ce lieu, ce matin à l'hôtel de ville, conformément aux dispositions de la charte. Il va sans dire que les corridors, le cabinet du greffier et l'anti-cabinet du greffier étaient bondés par la foule assidue de connaître le progrès des présentations. Presque tous les échelons étaient présents et devaient sur le résultat probable de la prochaine lutte électorale.

Temps M. Pierre Dubuc a été mis en nomination par MM. Joachim Maurice, L. Trudel, O. Corbel, V. R. Benoit, J. Daneseau, Edwin Thompson, D. Tansey, J. P. Campbell, A. Deschamps, A. Bourdon, P. Prud'homme, J. Lefebvre, A. Denis, J. Rousseau et A. Deschamps.

Après que le greffier eut annoncé le jour de la votation, la foule approuva le conseil à prendre la parole. M. Mehanne protesta en termes énergiques de son dévouement aux intérêts populaires et promit de rester fidèle aux promesses qu'il avait formulées dans son programme.

Le terminus en disant qu'après l'expiration de son deuxième terme il se retirerait de la scène politique. Des voix dans la foule appellèrent M. Drapeau. Celui-ci gravit les marches du fauteuil présidentiel et se mit à lire l'assemblée. Il avait à peine articulé quelques mots que sa voix fut couverte par une explosion de cris, de hurlements de piaillement et de glapissements.

Quartier Est La candidature de M. Cléophas Beauvolet a été proposée par MM. Dr. C. Brosseau, E. A. Gendreau, Alfred Beaudoin, A. Turcotte, Arthur Robitaille, L. C. Pelletier, S. F. Roy, J. J. Pelletier, C. Gratton, A. Langley, J. Rivet, L. J. Rivet.

Centre M. Joseph Mélançon, N. P. a été mis en nomination par MM. Arthur Boyer, A. Laforte, A. Desjardins, A. S. Hamelin, J. L. Conté, Dumont Lavolette, Arthur Dubuc, Louis Ferrand, Charles Lacaille, Rodolphe Mathieu, G. Rivin, Y. Normandin, L. H. Boisseau, L. N. Hébert, J. C. Beauchamp.

Le candidat a prononcé un discours très habile et très énergique, qui a achevé de lui gagner la sympathie générale.

St-Jacques M. Joseph Brunet, entrepreneur, a été mis en nomination par MM. P. Dussan, J. P. Dussan, J. M. Préfontaine, L. Turville, C. Beausoleil, A. Roy, fils, L. Pelletier, J. Tessier, A. Labrecque, L. A. Drapeau, J. Edmond Guérin, J. Coghin, Henry Lyman, l'honorable Edward Murphy, Robert MacKay, W. W. Robertson, C. H. L'écuyer, Laurier, J. P. Gledhill, Arthur Gendron, A. P. Gagnier, A. Brunet, Geo. E. Drummond, L. Bélanger, W. S. Brown, The J. Darling, George R. Lighthall, E. Lafontaine, ex-M. P. P. Châteauguay de Châteauguay, W. Haney, J. W. Levesque, J. Y. Gilmour, W. C. Munderloh, Wm Darling, Napoléon Lefebvre.

St-Laurent Les messieurs suivants ont proposé la candidature de M. Dickson Anderson, ex-M. P. P. H. H. Farrell, Hon. J. Ad. Oulmet, J. C. Wilson, J. M. Duff, A. L. Lockyer, E. K. Greene, G. A. Greene, B. Tooke, J. Slosser, James Johnson, J. N. Cantlie, R. L. Gault, N. E. Nelson.

St-Antoine La candidature de M. D. Wilson a été proposée par MM. S. H. Ewing, G. W. Sadtler, H. Laporte, L. Cousineau, P. Demers, F. X. Craig, Peter Lyaal, R. Costigan, C. A. Briggs, Jno Dyer, W. W. McNally.

St-Marie M. J. O Villeneuve a été mis en nomination par MM. Vital Grenier, A. Germain, A. J. C. Vézina, Jos. Mélançon, J. C. G. Vézina, O. Vézina, Y. Vanier, J. B. Beaudry, W. H. Gagnier, Jos. Paré, Théod. A. Grothé, P. Bédard, J. Normandin, P. E. Labelle et J. A. Lesage.

Hochelaga M. J. D. Rolland a été mis en nomination par J. L. Allan, G. E. Baril, James Jackson, H. Hogan, E. Benoit, W. E. McDonald, J. C. Beau-

ECHOS DE LA POLICE

Un marchand de la rue Wellington a fait arrêter trois de ses employés pour vol. Les accusés ont été relâchés sous sentence suspendue.

La mise en nomination de M. Patrick a été appuyée par MM. Edouard Murphy, A. H. Lavers, J. Power, Geo. Roberts, M. P. Nolan, Edwin Thompson, L. Bolduc, J. H. Ewart, P. Demers, H. Laporte, G. W. Sadtler, Geo. Epelin.

Après que le greffier eut annoncé le jour de la votation, la foule approuva le conseil à prendre la parole. M. Mehanne protesta en termes énergiques de son dévouement aux intérêts populaires et promit de rester fidèle aux promesses qu'il avait formulées dans son programme.

Le terminus en disant qu'après l'expiration de son deuxième terme il se retirerait de la scène politique. Des voix dans la foule appellèrent M. Drapeau. Celui-ci gravit les marches du fauteuil présidentiel et se mit à lire l'assemblée. Il avait à peine articulé quelques mots que sa voix fut couverte par une explosion de cris, de hurlements de piaillement et de glapissements.

Quartier Est La candidature de M. Cléophas Beauvolet a été proposée par MM. Dr. C. Brosseau, E. A. Gendreau, Alfred Beaudoin, A. Turcotte, Arthur Robitaille, L. C. Pelletier, S. F. Roy, J. J. Pelletier, C. Gratton, A. Langley, J. Rivet, L. J. Rivet.

Centre M. Joseph Mélançon, N. P. a été mis en nomination par MM. Arthur Boyer, A. Laforte, A. Desjardins, A. S. Hamelin, J. L. Conté, Dumont Lavolette, Arthur Dubuc, Louis Ferrand, Charles Lacaille, Rodolphe Mathieu, G. Rivin, Y. Normandin, L. H. Boisseau, L. N. Hébert, J. C. Beauchamp.

Le candidat a prononcé un discours très habile et très énergique, qui a achevé de lui gagner la sympathie générale.

St-Jacques M. Joseph Brunet, entrepreneur, a été mis en nomination par MM. P. Dussan, J. P. Dussan, J. M. Préfontaine, L. Turville, C. Beausoleil, A. Roy, fils, L. Pelletier, J. Tessier, A. Labrecque, L. A. Drapeau, J. Edmond Guérin, J. Coghin, Henry Lyman, l'honorable Edward Murphy, Robert MacKay, W. W. Robertson, C. H. L'écuyer, Laurier, J. P. Gledhill, Arthur Gendron, A. P. Gagnier, A. Brunet, Geo. E. Drummond, L. Bélanger, W. S. Brown, The J. Darling, George R. Lighthall, E. Lafontaine, ex-M. P. P. Châteauguay de Châteauguay, W. Haney, J. W. Levesque, J. Y. Gilmour, W. C. Munderloh, Wm Darling, Napoléon Lefebvre.

St-Laurent Les messieurs suivants ont proposé la candidature de M. Dickson Anderson, ex-M. P. P. H. H. Farrell, Hon. J. Ad. Oulmet, J. C. Wilson, J. M. Duff, A. L. Lockyer, E. K. Greene, G. A. Greene, B. Tooke, J. Slosser, James Johnson, J. N. Cantlie, R. L. Gault, N. E. Nelson.

St-Antoine La candidature de M. D. Wilson a été proposée par MM. S. H. Ewing, G. W. Sadtler, H. Laporte, L. Cousineau, P. Demers, F. X. Craig, Peter Lyaal, R. Costigan, C. A. Briggs, Jno Dyer, W. W. McNally.

St-Marie M. J. O Villeneuve a été mis en nomination par MM. Vital Grenier, A. Germain, A. J. C. Vézina, Jos. Mélançon, J. C. G. Vézina, O. Vézina, Y. Vanier, J. B. Beaudry, W. H. Gagnier, Jos. Paré, Théod. A. Grothé, P. Bédard, J. Normandin, P. E. Labelle et J. A. Lesage.

Hochelaga M. J. D. Rolland a été mis en nomination par J. L. Allan, G. E. Baril, James Jackson, H. Hogan, E. Benoit, W. E. McDonald, J. C. Beau-

A LA CHAMBRE FRANÇAISE

La famine et la mort LONDRES, 20.-Une dépêche de St Pétersbourg annonce que les habitants de Chabouchka furent par centaines, laissant les cadavres d'un grand nombre de leurs. Tout un village, voyant la mort venir, a communiqué ensemble.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

La séance a été ouverte à 10 heures. Le président Floquet a lu le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation des cours pour les obèses du prince Victor, due de Clarence et Avondale, qui ont été relâchés sous sentence suspendue.

AMUSEMENTS

QUEEN'S - THEATRE Représentation commencée lundi 18 janvier, tous les soirs et matins, mercredi et samedi. FRANK DANIELS dans la comédie, dans le rôle de l'homme qui a été tué.

THEATRE-ROYAL SPARROW & JACOBS, Prop. Après-midi et soirée, dimanche 18 janvier. Les deux spectacles de ce soir. Le grand comédien populaire intitulé The World Against Her. Réouverture compagnie supérieure. M. Agnes Wilson, dans le rôle de la jeune fille.

Lyceum Théâtre Cinq St-Catherine et St-Dominique Retour de la troupe favorite: La grande troupe de variété de l'Hôtel de Clugny. L'agrément la plus considérable qui donne des représentations aujourd'hui.

EXPOSITION D'ART Le grand panorama qui a été exécuté par le peintre canadien M. J. G. Vanier, dans le rôle de la jeune fille.

JOHN MURPHY & CIE 1781 et 1783 rue NOTRE-DAME Coin de la rue St-Pierre

Montreal Driving Park POINTE ST CHARLES La piste à cheval est maintenant ouverte et en pleine activité.

ANNONCE DE HENRY & N. E. HAMILTON Ventes de Janvier

AUX MEDECINS VACCINE NON HUMANISÉE Nons ne recevons de nouveaux envois chaque semaine de la part de la New England Vaccine Company, sans la direction de notre spécialiste vaccinateur le Dr. Cutler.

HENRY & N. E. HAMILTON Carré Victoria et rue St Jacques

FEU! FEU! FEU! CHAUSSURES Claques et Souliers de Chevreuil

MAISONS MODERNES à VENDRE POUR LE TEMPS DES DEMENAGEMENTS

THE BURNING BOOT 110 RUE MCGILL 110 J. C. PARKER, Propriétaire

AVIS DE FAILLITE Dans l'affaire de Edmond Clermont, marchand de vaiselle et de thé de la Cité de Montréal, failli.

ASSOCIATION DE LA HALLE à BLE de MONTREAL ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Rond à Patiner Saint-Laurent (Côté des St-Constant et Charlot) Première Grande Mascara de la saison au lieu de St-Jacques, le 21 courant, à 8 hrs p.m.

LE DUC DE CLARENCE

La reine assistera aux funérailles LONDRES, 20.-La température était devenue beaucoup plus douce et tout probable que la chaise Victoria assistera aux funérailles du duc de Clarence; la princesse de Galles, les princesses Victoria et Maud de Galles, la princesse Marie de Teck, la duchesse de Devonshire, la duchesse de Fife et la princesse George de Galles sont déjà arrivés au château Windsor pour assister aux funérailles.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.

Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier. Le duc de Clarence a été tué par un cheval dans un accident qui a eu lieu le 15 décembre dernier.